

Le Parc naturel régional de Portneuf fait ses premiers pas

Source : Charles Laviolette – Voix de l’Ouest – Mercredi 23 novembre 2011

Comme nous l’avions mentionné dans un article paru il y a quelques mois, un groupe d’élus et de divers intervenants de la région s’affairent actuellement à mettre sur pied un parc naturel régional dans la région des lacs Long et Montauban. C’est donc le 28 septembre dernier que la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf a tenu son assemblée constituante.

La création du Parc naturel régional de Portneuf découle d’un travail ardu qui a été effectué depuis plus de trente ans. Divers articles et études ont plusieurs fois souligné la richesse de ce milieu naturel. La Commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a aussi recommandé la formation d’une entité de gestion.

La Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf assurera donc le développement de ce secteur au potentiel certain, tant au point de vue économique que social.

Le Conseil d’administration de la corporation réunira Pierre Saint-Germain, maire de Saint-Ubalde, Nelson Bédard, maire de Portneuf, Ghislaine Noreau, mairesse de Rivière-à-Pierre, Josée Frenette, directrice générale de la MRC, ainsi que Serge Deraspe et Vincent Lévesque Dostie, respectivement directeurs des municipalités de Saint-Ubalde et Saint-Alban. La présidence sera assurée par Lynn Audet, mairesse de Saint-Alban.

Un comité technique accompagnera la corporation dans le déploiement du parc et pourra compter sur la participation de ressources du CLD, de la MRC et de l’organisme de Saint-Alban d’Action plans d’eau plein air, qui sera aussi l’opérateur du parc.

Un logo a également été produit pour soutenir les actions de communication et de promotion du parc. Ce dernier a été réalisé par Andrée-Anne Béland du CLD. Les couleurs de la MRC ont été utilisées dans la composition pour « rappeler le rattachement du parc à la MRC et la synergie régionale autour de ce projet ».

Plusieurs mandats occuperont prochainement la Corporation de gestion. Parmi eux, notons la réalisation d’un Plan directeur d’aménagement et d’un plan d’affaires, la poursuite de négociations et la conclusion d’ententes avec divers partenaires et la mise à niveau des infrastructures en place.